



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès prioritaire des personnes vivant avec le VIH à la vaccination covid-19

Question écrite n° 38370

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accès des personnes vivant avec le VIH à la vaccination contre la covid-19. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande en effet un accès prioritaire de ces personnes à la vaccination, en particulier pour les immunodéprimés et pour celles ayant des comorbidités. Aujourd'hui, la France n'a pas fait le choix de suivre cette recommandation, à la différence de 24 pays. La société française de lutte contre le sida (SFLS) et le TRT-5 CHV (regroupement d'associations de personnes concernées) ont saisi la Haute autorité de santé (HAS) afin que ces personnes « puissent être prioritaires dans la liste des personnes actuellement vaccinables ». Quant à l'Académie nationale de médecine, elle a recommandé « d'inclure les personnes vivant avec le VIH parmi les populations vulnérables devant bénéficier dès que possible de la vaccination sans considération d'âge » et de « confier l'indication et le suivi de cette vaccination au médecin référent ». À mesure que de plus en plus de données deviennent disponibles, il est en effet constaté un risque plus élevé de problèmes chez les personnes co-infectées par le VIH et la covid-19. Comme l'a relevé l'Académie nationale de médecine, « plusieurs études rapportent un risque de mortalité par covid-19 deux à trois fois plus élevé » chez les personnes vivant avec le VIH. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend ouvrir l'accès à la vaccination à ces personnes, et ce sans condition d'âge.

Texte de la réponse

Dans son avis du 1er mars 2021, la Haute autorité de santé (HAS) a considéré que le rôle du VIH dans les risques de sur-hospitalisation ou de décès causés par la COVID-19 sont incertains ce qui ne permet pas d'en faire un critère de priorisation. Néanmoins, ces personnes ont pu bénéficier d'un accès à la vaccination en fonction de leur âge. Depuis le 31 mai, toute les personnes majeures peuvent prendre rendez-vous pour être vaccinés contre la COVID-19.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38370

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3434

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6744